

Baptiste , Evêque de Pamiers : Jean Evêque de Senez : Charles. Joachim, Evêque de Montpellier: Pierre , Evêque de Boulogne: Charles , Evêque d'Auxerre: & Michel , Evêque de Mâcon, & déclaré en même-tems ladite Lettre temeraire , calomnieuse , injurieuse à la memoire du feu Pape , au St. Siêge , aux Evêques & à l'Eglise de France , contraire à l'affermissement de la Paix de l'Eglise , & aux Déclarations de 1714. & 1720. registrées dans toutes les Cours superieures du Royaume , attentatoire à l'Autorité Royale , seditieuse & tendante à revolte. Et S. M. étant informée que depuis ledit Arrêt , il s'est répandu dans le Public un nouvel Ecrit en François , sous le titre d'une Lettre prétendue adressée à Sa Majesté par les mêmes Prélats au Mois de Juillet 1722. au sujet audit Arrêt de son Conseil du 19. Avril précédent , portant condamnation de celle par eux écrite à S.S., Elle auroit reconnu après l'examen qui en été fait par son ordre , que cet Ecrit contient une Apologie de ladite Lettre déjà condamnée , & montre manifestement l'esprit & le caractère du même Auteur par les traits dont il est rempli , également injurieux au St. Siêge & à tout le Corps Episcopal , tendant à entretenir l'Esprit de revolte contre l'Autorité de l'Eglise & celle de S. M. , & par conséquent susceptible des mêmes qualifications par lesquelles ladite Lettre a été flétrie par ledit Arrêt ; Et S. M. jugeant necessaire pour la Paix de l'Eglise & le repos de son Etat , de proscrire un Libelle aussi dangereux & aussi contraire à son Autorité: Oni le raport : S. M. étant en son Conseil , a ordonné que l'Ecrit imprimé en François portant pour titre : Lettre des Illustriſſimes & Reverendiſſimes François Coillebot , ancien Evêque de Tournay , Jean Baptiste de Verthamont , Evêque de Pamiers ,